

### Compte-rendu du Bureau Syndical du Pôle

Une consultation écrite au Bureau Syndical de Pôle du PETR du Pays Avallonnais a été lancée le 4 mai 2021 à 18 heures 35.

Cette consultation sollicitait l'approbation du Bureau Syndical de la candidature du Pays Avallonnais à l'appel à projet « Attractivité régionale », lancé par le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté.

Le projet présenté reprend les actions de communication déjà identifiées dans le cadre de la politique d'attractivité et d'accueil de nouvelles populations du Pays Avallonnais. L'objectif est d'obtenir un accompagnement technique et financier de la part des services de la région afin de gagner en efficacité.

Le budget prévisionnel estimé sur deux ans est de 44 000 € (hors ingénierie).

Les e-mails de consultation comportaient une pièce jointe : la note explicative du projet présenté.

Ils ont été envoyés avec accusé de réception et un délai de 5 jours francs (non compris la date d'envoi du mail) est donné aux membres pour apporter une réponse, soit le 10 mai 2021 à 18 heures.

Les contributions des membres sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Membre	Date / heure réponse	
IDES Didier	05/05/2021 à 8h57	favorable
LABOSSE Nathalie	07/05/2021 à 11h26	favorable
CHARPIGNON Sylvie	10/05/2021 à 9h32	favorable
GERMAIN Pascal	signataire	favorable

Ont été reçus 4 avis favorables.

En conclusion le Bureau Syndical de Pôle du PETR du Pays Avallonnais :

VALIDE la candidature du PETR du Pays Avallonnais à l'appel à projets « Attractivité régionale »,

AUTORISE le Président

- à solliciter l'ensemble des aides existantes pour ce projet, notamment la subvention FEADER au titre du programme LEADER de l'Avallonnais.
- l'autofinancement, qui pourra être majoré le cas échéant, à appeler en contrepartie du FEADER.
- à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le 10 mai 2021